

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2014

Election de Miss _____ en vue de l'élection nationale « Miss France 2015 »

Délégation : _____ Tel : _____ Mail : _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION : La prise en compte effective de l'inscription implique que le présent formulaire et le règlement de l'élection soient signés sur chaque page accompagnés de la photocopie de la pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (EDF).

Je soussignée, atteste de l'exactitude des informations fournies ci-après :

Nom _____ Prénoms _____ Age _____

Date et lieu de Naissance _____ N° Sécurité sociale : _____

Nationalité : _____ Adresse mail : _____

Adresse personnelle : _____ Ville _____ CP : _____

Tél domicile : _____ Tél. Portable : _____

Avez vous un Facebook, ou un compte twitter si oui, à quelle adresse ? _____

Profession ou études en cours : _____

Quel est votre dernier diplôme obtenu ? : _____

Si vous étiez élue Miss France, quel serait votre rêve _____

Intervenez-vous auprès d'une association caritative, si oui laquelle ? : _____

Votre ambition dans la vie : _____

Langues étrangères parlées et niveau : _____

Avez-vous déjà voyagé ? Si oui, dans quel(s) pays ? _____

Vos Loisirs : _____ Les sports pratiqués (niveau) : _____

Vos lectures : _____ Vos goûts musicaux : _____

Jouez-vous d'un instrument de musique ? Si oui, lequel, depuis combien de temps ? _____

Intervenez vous auprès d'une association caritative, si oui laquelle ? : _____

Avez-vous déjà participé à un concours de beauté ? : _____

Si oui, indiquer les dates, lieux et nom de l'entité organisatrice: _____

Etes vous inscrite dans une agence de mannequin, si oui, laquelle ? _____

Hauteur sans talons : _____ Taille confection : _____ Pointure : _____ Couleur des yeux : _____

Couleur des cheveux : _____ Portez-vous des extensions/tissage ? : _____ Si oui, acceptez vous de les retirer ? : _____

Si vous fumez, est-ce un problème pour vous de ne pas fumer en public ? : _____

Citez 3 qualités vous concernant : _____

Si je suis la gagnante de la présente élection : _____ je confirme ma volonté de participer à l'élection régionale: _____

Si je suis élue gagnante de l'élection Régionale: _____ je confirme ma volonté de participer à l'élection nationale de MISS FRANCE organisé par la Société Miss France et qui se tiendra en principe en décembre prochain dans le respect des conditions d'admission et règles du concours qui me seront communiquées préalablement à l'élection nationale.

J'accepte expressément que la Délégation collecte, enregistre et conserve, aux fins de me convier à assister et/ou à participer à des élections régionales ou nationales ou à des émissions de télévision, les informations à caractère nominatif et/ou personnel me concernant et j'autorise la Délégation à communiquer lesdites informations à la Société Miss France à ces mêmes fins, étant précisé que je reconnais avoir été informée de l'existence d'un droit d'accès, de régularisation et/ou de retrait concernant lesdites informations ainsi que de la faculté de m'opposer à la transmission de telles données qui pourra s'exercer auprès de la Délégation : _____ et de la société Miss France par courrier à l'adresse : 10 rue Waldeck Rochet – 93 300 Aubervilliers.

Je déclare disposer d'un état de santé physique et mentale parfaitement compatible avec une éventuelle participation aux élections locales, nationales, régionales et éventuelles étapes ultérieure nationales, si je suis élue le cas échéant ;

Je déclare savoir l'importance de fournir des informations sincères et exactes pour la bonne intégrité du déroulement de l'élection. J'ai conscience que toute information inexacte serait susceptible d'occasionner un grave préjudice à l'élection et à ses organisateurs que je devrai alors assumer.

Fait à _____ Le (date) _____

Ecrire de votre main : JE LE CERTIFIE, LU ET APPROUVE, BON POUR ACCORD

Signature de la Candidate

Signature des parents titulaire de l'autorité parentale en cas de minorité

REGLEMENT DE L'ELECTION EN REGION ANNÉE 2014

L'Election Régionale (laquelle peut comporter le cas échéant des élections primaires (locales et/ou départementales) (ci-après dénommée(s) « le(s) Election(s) Primaire(s) ») a pour finalité de voir élire à l'échelon régional la jeune femme la plus représentative de la beauté et de l'élégance au niveau de cette région, susceptible de pouvoir se présenter, en tant que miss régionale élue, à l'Election nationale « Miss France 2014 », dès lors qu'elle en remplit toutes les conditions d'admissibilité.

1 – Conditions de candidature et d'admission : L'inscription à l'élection est gratuite. Pour être pris en compte, tout dossier d'inscription doit être dûment complété et signé par la candidate accompagné d'une copie de la carte d'identité ou du passeport français et d'un justificatif de domicile (quittance EDF). La participation d'une candidate à une élection implique de pouvoir répondre aux conditions suivantes :

- pouvoir justifier d'une résidence dans le département ou la région d'élection, y travailler ou y étudier. Toute domiciliation fictive ou fausse déclaration entraînant sa disqualification ou l'annulation de son élection. Une même candidate ne peut pas se présenter aux élections dans deux régions différentes au cours de la même année.
- être née de sexe féminin ; entre le 1er novembre 1989 et le 1er novembre 1996, être de nationalité française ;
- être d'une taille minimum d'1m70 sans talons ; ne pas porter de tatouage voyant, ni de piercing ; ne pas avoir eu recours à la chirurgie plastique (exception faite d'une chirurgie uniquement réparatrice) ; être célibataire, ne pas être ni avoir été mariée ou pacsée, ne pas avoir eu ni avoir d'enfant ;
- ne pas avoir été la gagnante d'un concours de beauté à un niveau régional, national ou international et notamment à un concours contraire aux valeurs de Miss France et/ou à la marque Miss France et/ou y portant atteinte
- ne pas avoir participé à des séances photos, captations audiovisuelles et/ou tout type d'événements susceptibles de permettre une exploitation auprès du public d'images dans lesquelles la Candidate apparaîtrait totalement ou partiellement dénudée et/ou d'images la représentant à caractère érotique et/ou pornographique et/ou où elle apparaît, même non dénudée, dans un contexte à caractère érotique ou pornographique ; ne pas avoir accordé des droits permettant à un tiers d'associer ma personne ou mon image à une marque, slogan, signe distinctif, sons, images ou autre, à caractère érotique et/ou pornographique
- ne pas avoir utilisé et/ou permis d'utiliser le titre gagné dans le cadre des concours locaux et/ou régionaux et/ou les attributs afférents à ceux-ci (écharpes, couronne, etc.) à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux ;
- bénéficier d'une excellente réputation et moralité et ne pas avoir fait ni faire l'objet d'aucune poursuite et/ou condamnation pénale ;
- ne pas avoir été précédemment élue miss régionale, et ce y compris en cas de changement de domiciliation régionale, de lieu d'étude ou d'activité ; une candidate n'est plus admissible à l'élection, dès lors qu'elle aurait déjà participé au moins trois fois à une élection régionale.
- une absence même temporaire ne permettant pas une participation dans des conditions identiques à celle des autres candidates peut également engendrer une disqualification.
- le Délégué et la Société Miss France ne sauraient non plus se voir reprocher la disqualification d'une candidate si cette dernière ne remplit pas les conditions d'admission et/ou de participation à l'élection locale, régionale et nationale et/ou résultant d'un impératif de sécurité pour la candidate.

2 – Participation à l'élection : L'Election Régionale peut être précédée d'élections Primaires : dans ce cas, les conditions de candidature et d'admission sont valables à la fois aux Elections Primaires et à l'Election Régionale. Dans l'hypothèse où l'Election Régionale est précédée de Primaires, seules les élues et leurs dauphines ayant participé à ces Elections Primaires pourront se présenter à l'Election Régionale. La Candidate dont le dossier de candidature aura été retenu, se verra proposée par le Délégué de venir concourir le jour de l'élection concernée. Toute absence de la Candidate le jour de l'élection entraînerait automatiquement sa disqualification. Chaque Candidate ne participe à l'élection que parce qu'elle le désire pour son intérêt personnel. Les candidatures retenues et leur nombre relève des seuls choix du Délégué. Un défaut de sélection d'une ou plusieurs candidatures ne peut être reproché au Délégué. Pour sa présentation, la Candidate devra se munir d'une paire d'escarpins et d'une robe du soir. Le maillot de bain une pièce lui sera prêté par le Délégué. En cas de succès à chaque degré d'élection (locale, départementale), et sous réserve de remplir les conditions d'admission, la Candidate est admise à participer à l'élection suivante et, si elle est élue au plan régional, à l'élection nationale Miss France 2015 qui a lieu en principe en décembre 2014, sous réserve d'en remplir les conditions d'admissibilité. Toute absence de la candidate au séjour de l'élection nationale entraînerait sa disqualification. Dans tous les cas de désistement ou impossibilité de participer à une ou plusieurs des étapes de la finale nationale, les élues régionales en titre seront remplacées par l'une des deux dauphines choisie par le Délégué et la société Miss France sans que ceux-ci soient astreints à suivre l'ordre hiérarchique. L'élue régionale, dès après son élection, renouvellera sa volonté de participer à la finale nationale. Le Délégué et la Société Miss France ne sauraient se voir reprocher l'annulation et/ou la suspension d'une élection à quelque niveau que ce soit.

3 – Déroulement de l'élection : L'Election Régionale se déroule devant un public auquel il est demandé d'émettre un vote consultatif sur un bulletin distribué à l'entrée de la salle. Chaque personne assistant à l'élection ne peut recevoir qu'un seul bulletin. Ces bulletins de vote sont ensuite collectés à l'issue du dernier passage des candidates et dépouillés par un jury composé de 7 à 15 membres en nombre impair (dont au moins un membre représentant de la société Miss France lors de l'Election Régionale ou toute personne désignée par cette dernière), qui devront n'avoir de lien ni de parenté familiale, ni de subordination avec l'une des candidates. Si l'une d'elles obtient la majorité absolue des suffrages, le jury la proclamera élue sans délibération. En cas de majorité relative, le jury délibère pour désigner l'élue parmi les 5 candidates venant en tête ou parmi les 6 candidates venant en tête si le nombre des candidates est compris entre 15 et 20 candidats et ce sans être obligé de suivre l'ordre établi par le classement du vote du public, la désignation de la miss élue devant s'effectuer à la majorité des membres du jury. Le processus sera identique pour désigner les dauphines. Les délibérations et résultats du vote à l'échelon de l'élection régionale seront contrôlés par un huissier. En cas d'Election(s) Primaire(s), elles se dérouleront selon les modes ci-dessus ou un mode différent impliquant ou non la participation du public et/ou d'un jury. Les candidates seront informées des règles de vote applicables avant la tenue de l'élection primaire concernée.

4 – Respect du règlement et des valeurs attachées à l'élection : La participation de la Candidate aux Elections Primaires et/ou Régionales implique l'acceptation sans réserves du présent règlement. La Candidate a fait part de ce qu'elle adhère aux valeurs et principes figurant dans la charte de déontologie Miss France qui fait partie intégrante du présent règlement. En cas d'attitude, de la Candidate, contraire au présent règlement et/ou en cas d'atteinte à l'image de l'élection, la Candidate est consciente qu'une telle atteinte pourrait porter un grave préjudice à l'élection. Ladite Candidate pourra être suspendue ou destituée de son titre par le Délégué. En cas de destitution, la Candidate devra restituer, au Délégué, les cadeaux qu'elle aurait reçus, le cas échéant, au Délégué et elle ne sera plus habilitée à porter son titre de Miss ni à s'en prévaloir. Les cadeaux et le titre de miss pourront alors être remis à l'une des dauphines, au choix du Délégué.

5 – Médiation de l'élection : La Candidate confirme son intérêt pour la médiation de son image, voix, nom, prénom, éventuel pseudonyme qui pourrait résulter de sa participation à l'élection au plan local, régional ou national, ce en pleine conscience des conséquences pouvant en résulter pour elle et qu'elle déclare parfaitement assumer. La participation à l'élection locale, départementale et/ou régionale pourra être filmée et/ou photographiée et les enregistrements pourront être diffusés en tout ou partie sur une ou plusieurs chaînes de télévision et/ou d'autres supports tels que supports presse-magazine, réseaux de communication électronique, etc....ce que la Candidate assume parfaitement. La Candidate, qui accepte à titre gracieux et exclusif, l'exploitation de son image, sa voix et son nom et prénom et éventuel pseudonyme, par le Délégué ses ayants-droit et cessionnaire, pour le monde entier et pour une durée de 70 (soixante-dix ans) à compter de la signature des présentes, s'assure préalablement à sa candidature et une éventuelle participation aux élections locales, départementales, régionales et nationales, que rien ne fait obstacle à la captation et/ou à l'exploitation des attributs de sa personnalité, qu'elle n'enfreint pas les droits de tiers et qu'elle n'est pas tenue par des engagements qui pourraient être incompatibles et/ou venir faire obstacle aux autorisations accordées au Délégué et/ou le cas échéant ultérieurement à la société Miss France. La Candidate garantit le Délégué et la société Miss France contre toutes actions et/ou recours de tous tiers à cet égard.

Fait à _____ le ____/_____/2014 En deux exemplaires, dont l'un est remis à la Candidate

Mademoiselle Nom : _____ Prénom : _____

Demeurant : _____

Déclare, préalablement à la tenue de l'élection de Miss _____, organisée par le délégué (le « Délégué »), avoir pris connaissance du présent règlement à l'élection, répondre aux conditions et y souscrire.

Signatures des Parents en cas de minorité
(Lu et approuvé, bon pour accord)

Signature de la Candidate
(Lu et approuvé, bon pour accord)

Pour Le Délégué

La candidate (locale, départementale, régionale), qui a fait part de sa volonté de concourir à l'élection de sa région avec l'espoir d'être élue Miss Régionale, déclare porter une attention toute particulière à l'honorabilité de sa région et au respect de l'image et des valeurs positives Miss France. Elle déclare être parfaitement en adéquation avec les valeurs et principes suivants :

- Aimer la région qu'elle représente, considérer en être une parfaite ambassadrice ;
- Se comporter avec grâce, distinction et élégance et avoir une présentation soignée (tenue vestimentaire, hygiène corporelle, ongles et cheveux).
- le public et/ou le jury effectuant ses choix d'élection au regard de l'apparence initiale montrée par la candidate, conserver la même apparence physique que le jour de son élection (coupe et couleur de cheveux, silhouette etc)
- Ne pas avoir un comportement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou à l'esprit du concours basé sur des valeurs d'élégance.
- Ne pas fumer lors de représentations publiques et, si consommation d'alcool, le faire avec la plus grande modération ; ne pas consommer de substances illicites.
- Ne pas avoir participé et/ou ne pas participer à des séances photos, défilés, captations audiovisuelles et/ou tout type d'événements susceptibles de permettre une exploitation auprès du public d'images dans lesquelles la candidate apparaît totalement ou partiellement dénudée et/ou d'images, la représentant, à caractère érotique et/ou pornographique et/ou d'images où elle apparaît, même non dénudée, dans un contexte à caractère érotique et pornographique.
- Ne pas utiliser son titre (écharpe, couronne) à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux.
- Etre respectueuse, aimable, ouverte à l'égard notamment du public.
- Etre respectueuse des personnes participantes à l'élection qu'il s'agisse des autres candidates, des partenaires et/ou bénévoles participant à l'élection.
- Compte tenu notamment de la nécessité, pour le délégué, de préserver l'image de l'élection, ne pas porter son écharpe ni faire usage de son titre régional sans l'accord préalable de son délégué régional et soumettre à l'approbation de ce dernier toutes propositions relatives à son élection ou à son titre, (propositions à caractère commerciales, demandes d'interviews, reportages photographiques ou télévisuels), qui lui seraient faites directement.
- être miss régionale n'est pas un métier, c'est le titre d'un concours de beauté ; à cet égard, il est rappelé à toutes fins utiles, que le délégué n'est aucunement tenu de proposer des gratifications ou opportunités aux candidates, ni aux miss et dauphines élues.

Fait à _____, le _____

En deux exemplaires, dont l'un est remis à la Candidate **Mademoiselle Nom :** _____

Prénom _____

demeurant _____

déclare avoir pris connaissance de la présente charte et être en accord avec les valeurs et principes visés ci-dessus.

Signature de la Candidate

(lu et approuvé, bon pour accord)